



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 25 juin 2004

Conseillers en exercice : 45

Votants : 39

Convocation du Conseil Municipal :
le 14 juin 2004

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 30 juin 2004

**Garantie d'emprunt accordée à l'OPAC auprès de la Caisse des
dépôts et consignations pour l'acquisition et la construction d'un
immeuble sis à Niort Route d'Aiffres (rues Pierre Poisson et Alfred
Bruneau)**

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Alain BAUDIN

Présents :

Adjoints :

Mme Françoise BILLY, M. Gérard NEBAS, Mme Jeanine BIMES, M. Luc DELAGARDE, Mme Nicole GRAVAT, M. Guillaume JUIN, Mlle Fabienne RAVENEAU, M. Amaury BREUILLE, M. Robert PLANTECOTE, M. Gérard ZABATTA

Conseillers :

Mme Andrée CHAREYRE, M. Rémy LANDAIS, Mme Annie COUTUREAU, Mme Madeleine CHAIGNEAU, Mme Marie-Edith BERNARD, Mme Valérie UZANU, Mme Catherine REYSSAT, Mme Danièle GANDILLON, M. Bernard JOURDAIN, Mme Isabelle RONDEAU, M. Yannick TARDY, M. Franck GIRAUD, Mme Elisabeth BEAUVAIS, Mme Claudie LAROCHE, M. Marc THEBAULT, Mme Michelle LE FRIANT, M. Jean-Louis EPPLIN

Secrétaire de séance :

Monsieur Amaury BREUILLE

Excusés ayant donné pouvoir :

M. Gilles FRAPPIER donne pouvoir à M. Yannick TARDY.
M. Rodolphe CHALLET donne pouvoir à M. Guillaume JUIN.
M. Paul SAMOYAU donne pouvoir à M. Rémy LANDAIS.
M. Jacques LAMARQUE donne pouvoir à Mme Françoise BILLY.
Mme Geneviève RIZZI donne pouvoir à Mme Annie COUTUREAU.
M. Michel GENDREAU donne pouvoir à M. Gérard NEBAS.
Mme Nathalie BEGUIER donne pouvoir à M. Robert PLANTECOTE.
M. Michel PAILLEY donne pouvoir à M. Bernard JOURDAIN.
M. Alain GARCIA donne pouvoir à M. Marc THEBAULT.
Mme Jacqueline LEFEBVRE donne pouvoir à Mme Elisabeth BEAUVAIS.
M. Dominique GUIBERT donne pouvoir à M. Franck GIRAUD.

Excusés :

Conseillers :

Mlle Karen NALEM, Mme Catherine DEGUERCY, Mme Françoise HALAT, M. Joël RENOUX, Mme Christabelle CHOLLET, M. Stéphane TRONEL

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 juin 2004

Monsieur Luc DELAGARDE, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Sur proposition du Maire,

Vu la demande formulée le 17 mai 2004 par l'Office Public d'Aménagement et de Construction Sud Deux-Sèvres (OPAC) tendant à obtenir la garantie de la Ville de Niort pour le prêt complémentaire à la subvention LOCATIF AIDE PLUS, d'un montant de 1 187 292,10 €. Ce prêt est destiné à financer le coût de l'opération de l'immeuble sis à Niort, Route d'Aiffres (Rues Poisson et Alfred Bruneau).

Vu l'article 19.2 du code des caisses d'épargne,

Vu l'article 6 de la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée et les articles L 2252-1 et 2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 88-13 du 5 janvier 1988 et le décret d'application n° 88-366 du 18 avril 1988,

Vu les dispositions du Code Civil relatives au cautionnement, notamment l'article 2021,

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **accorder sa garantie à l'OPAC Sud Deux-Sèvres** pour le remboursement, aux conditions définies à l'article 2, de deux prêts « **LOCATIF AIDE PLUS** » d'un montant total de **1 187 292,10 €** représentant 100 % du montant total des emprunts que l'OPAC Sud Deux-Sèvres se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. Ces prêts sont destinés à financer le coût d'opération de l'immeuble sis à Niort, Route d'Aiffres (rues Pierre Poisson et Alfred Bruneau).

Les caractéristiques de chacun de ces deux prêts consentis par la Caisse des Dépôts et Consignations sont les suivantes :

Prêt destiné à l'acquisition de l'immeuble :

Montant : 237 183,20 €,

Durée : 50 ans,

Taux : 3,45 % Progressivité : 0 %,

Prêteur : Caisse des Dépôts et Consignations,

Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité en fonction de la variation du taux du livret A.

Prêt destiné à la construction (travaux) de l'immeuble :

Montant : 950 108,90 €,

Durée : 35 ans,

Taux : 3,45 % Progressivité : 0 %,

Prêteur : Caisse des Dépôts et Consignations,

Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité en fonction de la variation du taux du livret A.

Les taux d'intérêt et de progressivité indiqués ci-dessus sont établis sur la base du taux du livret A en vigueur à la date de la présente délibération. Ces taux sont susceptibles d'être révisés à la date d'établissement du contrat de prêt, si le taux du livret A applicable, tel qu'il résulte d'une publication au Journal Officiel, est modifié entre la date de la présente délibération et la date d'établissement du contrat de prêt.

Effet de la garantie :

Au cas où l'emprunteur, pour quelque motif que ce soit ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus sur l'un ou l'autre prêt, la Ville de Niort s'engage à en effectuer le paiement en ses lieu

et place, sur simple notification de la Caisse des Dépôts et Consignations par lettre missive, renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ces règlements.

En outre, la Ville de Niort s'engage pendant toute la durée des prêts, à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges des emprunts.

- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué :

- à intervenir aux contrats de prêt qui seront passés entre le prêteur et l'emprunteur,
- à signer la convention ci-annexée,
- à signer les contrats de prêts lorsqu'ils seront établis par la Caisse des Dépôts et Consignations.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	39
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	6

Pour le Maire de Niort
Alain BAUDIN
L'Adjoint au Maire

Luc DELAGARDE

[Ordre du jour](#)